

Guingamp, le 21 janvier 2026

Le Président

À

Mesdames, Messieurs les Membres du  
Conseil d'agglomération

**Affaire suivie par :**

Réf. : VLM-2026-01

**Objet :** réunion du Conseil d'agglomération

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la réunion du Conseil d'agglomération qui se tiendra le **mardi 03 février 2026, à 18h00, salle du Conseil d'agglomération « de l'Armor à l'Argoat », siège, Guingamp.**

L'article L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales précise que le projet de budget de l'EPCI est préparé et présenté par le Président qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil d'agglomération avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

Le complément d'ordre du jour relatif à cette séance vous sera communiqué le **mercredi 28 janvier 2026.**

Par ailleurs, comme indiqué dans le règlement intérieur du fonctionnement du Conseil d'agglomération, « **Tout conseiller d'agglomération empêché d'assister à une séance du conseil est tenu d'en informer le Président avant chaque séance, par courrier, par voie postale ou par pièce jointe par mail, et de prévenir son suppléant le cas échéant** ». Dans un souci de bonne organisation de la séance, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre éventuel pouvoir pour le 03 février, 12h, délai de rigueur.

En fonction d'une pandémie sanitaire ou d'un évènement climatique majeur la séance sera organisée en visio-conférence selon les modalités prévues par notre règlement intérieur. Dans cette hypothèse, ci-après le lien pour assister au Conseil d'Agglomération en visio :

<https://us02web.zoom.us/j/87262740482?pwd=sKk58omfAb78fkanPzMioNNTxblEJk.1>

**Ordre du jour**

- Désignation du secrétaire de séance
- Compte-rendu des délégations au Président et au Bureau communautaire
- Approbation du procès-verbal du 09 décembre 2025

**Commission Finances et évaluation**

- Finances
  - Budget primitif 2026 - Budget Principal
  - Budget primitif 2026 - Budget annexe Assainissement
  - Budget primitif 2026 - Budget annexe Eau
  - Budget primitif 2026 - Budget annexe Atelier Relais-Hôtel d'Entreprises
  - Budget primitif 2026 - Budget annexe Energies Renouvelables
  - Budget primitif 2026 - Budget annexe Transports
  - Budget primitif 2026 - Budget annexe Déchets
  - Budget primitif 2026 - Budget annexe Zones d'Activités
  - Fongibilité des crédits - Budget Principal
  - Fongibilité des crédits - Budget Ateliers Relais - Hôtel d'Entreprises
  - Fongibilité des crédits - Budget Déchets
  - Taux de la fiscalité directe locale 2026 : TASCOM
  - Taux de la fiscalité directe locale 2026 : TEOM
  - Taux de la fiscalité directe locale 2026 : Versement mobilité
  - Taux de la fiscalité directe locale 2026 : Foncier bâti et non bâti, Taxe Habitation résidences secondaires et cotisation foncière des entreprises
  - Taxe GEMAPI 2026 (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
  - Budget Principal 2026 - Autorisations de programme et crédits de paiements
  - Budget annexe Eau 2026 - Autorisations de programme et crédits de paiements
  - Budget annexe Assainissement 2026 - Autorisations de programme et crédits de paiements
  - Budget annexe Déchets 2026 - Autorisations de programme et crédits de paiements
  - Attributions de compensation provisoires 2026

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,  
Vincent LE MEAUX.

